



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce et artisanat : publications

Question écrite n° 13501

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon s'etonne aupres de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire, charge du commerce et de l'artisanat, que dans une recente publication de son ministere, realisee par la direction du commerce interieur et intitulee « La France des commerces », que cet organisme n'ait pas mentionne les statistiques relatives au commerce dans les departements et territoires d'outre- mer. Il lui demande de lui indiquer si cet organisme envisage de publier une brochure consacree specialement au commerce dans les DOM-TOM et, dans la negative, s'il est dans ses intentions de donner des instructions a cet organisme afin qu'il traite, dans toutes ses futures publications, de la situation des DOM-TOM, permettant ainsi aux professionnels et en general au public de disposer d'une information complete.

Texte de la réponse

Reponse. - La « France des commerces », publiee par la direction du commerce interieur, n'est pas un annuaire statistique, mais une brochure de poche destinee a un tres large public. Son objectif est de presenter, sous un volume tres reduit, les statistiques les plus significatives sur le commerce francais. Cette raison, a elle seule, pourrait expliquer l'absence quasi totale dans la brochure de donnees sur les departements ou les regions de metropole ainsi que sur les DOM-TOM Il faut en ajouter une autre, tout a fait determinante, tenant au fait que le systeme actuel d'information statistique sur le commerce est etabli a une echelle nationale et fournit peu de donnees geographiques plus precises. La direction du commerce interieur, qui n'est pas un service producteur de statistiques (ses attributions en ce domaine ont ete transferees a l'INSEE), a deja eu l'occasion dans le passe d'attirer l'attention de cet organisme sur la necessite de disposer de statistiques sur le commerce au niveau des regions et des departements, y compris les departements d'outre-mer. L'INSEE est parfaitement conscient de ce probleme et s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de le resoudre. Cet organisme n'est, en tout etat de cause, pas responsable de l'elaboration des statistiques relatives aux TOM.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13501

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : commerce et artisanat

Ministère attributaire : commerce et artisanat

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mai 1989, page 2380